

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Mélodie (2014) Inc.		Date d'inspection Le 16 décembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie la Mélodie (2014) Inc.		Numéro de permis 2015336	
Adresse 309 chemin Fox-Creek Dieppe NB E1A 7M5		Numéro de téléphone (506) 384-7788	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 39	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Tina Richard Tardif	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants à la collation, joué librement à l'intérieur, l'extérieur, le dîner et la sieste.
Interaction positive est observé entre les éducatrices et les enfants. Tels que des chants, des histoires et des jeux.
Les enfants étaient tellement contents d'avoir le dîner de Noël aujourd'hui avec un bon dessert et aussi une petite surprise cadeau dans un beau sac. Les enfants ont aussi travaillé sur leurs bricolages de Noël pour apporter à la maison.
Le ratio est respecté pendant l'inspection.

original signé par
Tina Richard Tardif
Signature Personnel, Service de garderie éducative Le 16 décembre 2025
Date

original signé par
Josianne St-Laurent
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée Le 16 décembre 2025
Date
"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"